



# FORMACTIONS TUTORAT JEUNES

Formations & Actions en faveur du  
tutorat et de l'insertion des jeunes

Financement du temps de travail de tutorat  
Formation et accompagnement au tutorat

Cette action bénéficie du soutien du gouvernement fédéral dans le cadre de  
l'appel à projets sectoriels supplémentaires en faveur des groupes à risques

JANVIER 2015





# Table des matières

---

<b>AVANT-PROPOS DU FONDS SOCIAL MAE .....</b>	<b>2</b>
<b>LE CONTEXTE DES ACTIONS EN FAVEUR DU TUTORAT.....</b>	<b>4</b>
INSERTION.....	4
TUTORAT ET ENCADREMENT .....	4
<b>LE TUTORAT.....</b>	<b>5</b>
QU'ENTEND-ON PAR TUTORAT ?.....	5
QUELS TYPES DE TUTORAT .....	5
LES ACTIVITÉS DE TUTORAT .....	5
QUI PREND EN CHARGE LE TUTORAT ? .....	5
<b>PARTIE 1 : FINANCEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE TUTORAT DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS.....</b>	<b>7</b>
I.    PRINCIPES GÉNÉRAUX VALABLES POUR TOUS LES TYPES DE TUTORAT .....	8
II.   FINANCEMENT DU TUTORAT DE FORMATION.....	9
III.  FINANCEMENT DU TUTORAT D'INSERTION .....	10
IV.  FINANCEMENT DU TUTORAT D'INTÉGRATION .....	11
<b>PARTIE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT AU TUTORAT .....</b>	<b>12</b>
I.    PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS DE FORMATION.....	13
II.   LES FORMATIONS DE BASE AU TUTORAT.....	15
III.  FORMATION CONTINUE : ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE AU TUTORAT.....	22
IV.  FORMATION CONTINUE : INTERVISION ENTRE TUTEURS DE DIFFÉRENTS MILIEUX D'ACCUEIL .....	27
<b>PARTIE 3 : DES OUTILS : LE CLASSEUR « LE TUTORAT DANS TOUS SES ÉTATS » .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES : LISTE DES PARTENAIRES « PROJETS JEUNES » .....</b>	<b>36</b>
ANNEXE 1 : LES ÉCOLES DE PLEIN EXERCICE POUR LA FILIÈRE PUÉRICULTURE.....	37
ANNEXE 2 : LISTE DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE POUR LES FILIÈRES AUX. DE L'ENFANCE, ANIMATEUR ET ÉDUCATEUR .....	39
ANNEXE 3 : LISTE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	41
ANNEXE 4 : LISTE DES CENTRE DE FORMATION EN ALTERNANCE (CEFA) .....	42

# Avant-propos du Fonds social MAE

---

Le Fonds social pour le secteur des Milieux d'accueil d'enfants (MAE), composé des organisations syndicales et des fédérations patronales du secteur, s'adresse aux employeurs et aux travailleurs des institutions qui organisent de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans (CP 332).

Ce Fonds concerne de nombreuses institutions : crèches, préguardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, haltes-garderies, halte-accueil d'urgence et en accueil flexible, services d'accueil extrascolaire, services d'accueillantes conventionnées, services de garde à domicile d'enfants malades ; soit en tout plus de 550 employeurs et plus de 6.500 travailleurs salariés.

Depuis plusieurs années, le secteur des milieux d'accueil d'enfants et le Fonds social MAE sont sensibles à la question du tutorat. Les formations aux métiers de l'enfance comptent un nombre important d'heures de stage, celui-ci fait partie de l'apprentissage du métier et de la nécessaire transmission d'un savoir être, d'un savoir-faire, d'une culture de l'accueil. Il apparaît alors clairement aux gestionnaires du Fonds social MAE que ce sont les jeunes en formation pour exercer les métiers de l'accueil comme les jeunes qui commencent leur parcours professionnel dans un de ces métiers qui doivent être au centre de l'attention.

En novembre 2013, le gouvernement fédéral lance un appel aux Fonds : il se propose de financer des actions spécifiquement adressées aux jeunes en formation ou dans leurs premières années de travail. Fort de ces travaux préalables, de ses expériences comme

de ses réflexions, le Fonds social MAE introduit une demande de financement complémentaire qui sera totalement acceptée par le Gouvernement et nous permet de donner une ampleur particulière aux projets envisagés que nos ressources propres n'auraient pas permis.

## *Voici les projets développés :*

- 1) « Insertion dans les métiers de l'enfance » vise à permettre à des jeunes demandeurs d'emploi d'être orientés professionnellement, de s'investir dans une formation qualifiante en alternance et d'être engagés via une convention premier emploi dans les milieux d'accueil d'enfants,
- 2) « Soutien au tutorat des jeunes » vise la mise en place d'un tutorat afin de soutenir les milieux d'accueil dans l'intégration et l'accompagnement des jeunes, tant au niveau de la formation que du travail,
- 3) « Renforcement de l'encadrement des stagiaires » vise à améliorer l'encadrement par les professeurs lors des stages dans les milieux d'accueil d'enfants (pour les formations de puériculture ou assimilées) et le tutorat par les milieux d'accueil,
- 4) « Soutien à l'emploi des jeunes en alternance » vise à financer l'emploi à mi-temps des jeunes en formation en CEFA (cuisine de collectivité ou auxiliaire administratif accueil), en collaboration également avec le Fonds social pour le secteur de l'Aide sociale et des soins de santé.

*Le Fonds social MAE a choisi d'investir dans trois formes de tutorat :*

- 1) le tutorat de formation (destiné aux jeunes en formation durant leur stage),
- 2) le tutorat d'intégration (qui vise les travailleurs nouvellement engagés),
- 3) le tutorat d'insertion (qui vise des jeunes peu qualifiés qui se forment en alternance).

*Il a opté pour 4 formes d'actions :*

- ▶ la formation des tuteurs,
- ▶ le développement d'outils pour les accompagner dans leurs missions,
- ▶ le financement de temps de travail pour mieux assurer ce tutorat,
- ▶ un accompagnement externe (Université et Haute école) destiné d'abord aux participants directs des projets mais permettant aussi d'en donner une lecture plus large, d'en dégager les perspectives, enjeux et besoins.

Pour le Fonds social MAE,

**ISABELLE GASPARD**  
Vice-Présidente

Le Fonds social MAE souhaite que les différents projets favorisent la qualité de l'insertion et de la formation des jeunes, de l'intégration de nouveaux travailleurs, un meilleur accompagnement des stages et par là le développement d'un accueil de qualité avec des travailleurs qualifiés.

Merci aux pouvoirs publics qui ont participé au financement de ces projets et outils ainsi qu'à ceux et celles qui ont contribué à leur mise en œuvre.

**YVES HELLENDORFF**  
Président

# Le contexte des actions en faveur du tutorat

---

Face au chômage croissant des jeunes peu qualifiés et à la nécessité de développer un accueil de qualité avec des travailleurs qualifiés, le Fonds social du secteur Milieux d'Accueil d'Enfants développe plusieurs « Projets Jeunes » avec le soutien du gouvernement fédéral, entre 2014 et 2016.

Ces projets ont pour objectif de favoriser la qualité de l'intégration, de l'insertion et de la formation des jeunes de moins de 26 ans dans les institutions du secteur de la Région Bruxelles-Capitale et de la Région Wallonne. Ils visent également à favoriser l'intégration de nouveaux travailleurs et un meilleur accompagnement des stages :

## Insertion

1. « insertion dans les métiers de l'enfance » : permettant à des jeunes demandeurs d'emploi d'être orientés professionnellement, de suivre une formation reconnue dans le cadre du décret ATL (Accueil Temps Libre), de s'investir dans une formation qualifiante en alternance (éducateur, auxiliaire à l'enfance ou animateur) et d'être engagés en alternance dans les milieux d'accueil d'enfants de 3 à 12 ans (à mi-temps).
2. « soutien à l'emploi des jeunes en alternance » vise à financer l'emploi à mi-temps des jeunes en formation en CEFA. Deux filières sont concernées : cuisinier de collectivité et auxiliaire administratif et d'accueil (dans ce cas le secteur de l'aide sociale et des soins de santé est également concerné – Fonds social ASSS).

## Tutorat et encadrement

3. « soutien au tutorat des jeunes » vise la mise en place d'un tutorat afin de soutenir les milieux d'accueil dans l'intégration et l'accompagnement des jeunes, tant au niveau de la formation que du travail (type de soutien au tutorat : boîtes à outils, formations, accompagnement, temps de travail)
4. « renforcement de l'encadrement des stagiaires » vise le renforcement de l'encadrement par les professeurs lors de stages prévus dans les formations qualifiantes de niveau secondaire supérieur pour les filières de puéricultrice, éducateur, auxiliaire à l'enfance et animateur et à développer la collaboration entre écoles et milieux d'accueil

Les institutions concernées par ces projets doivent appartenir à la Commission Paritaire 332, secteur Milieux d'accueil d'enfants (ONSS 022) ou Aide sociale et soins de santé (ONSS 222) dans le cas du projet 2 (soutien à l'emploi des jeunes en alternance CEFA).



# Le tutorat

---

## Qu'entend-on par tutorat ?

Il s'agit d'un accompagnement sur le lieu de travail d'un jeune par un professionnel qualifié

## Quels types de tutorat

- ▶ Le *tutorat de formation* : destiné aux élèves/étudiants stagiaires, il fait partie d'un parcours de formation
- ▶ Le *tutorat d'insertion* : destiné aux personnes peu qualifiées, il s'intègre dans un dispositif d'insertion avec une alternance entre emploi et formation
- ▶ Le *tutorat d'intégration* : destiné aux jeunes ou aux nouveaux embauchés, il vise à intégrer un travailleur dans son nouveau milieu de travail

## Les activités de tutorat

- ▶ Accueillir le jeune et veiller à son intégration dans l'équipe
- ▶ Accompagner le jeune dans le travail (organisation des activités, l'analyse et la valorisation de ses expériences, l'aide à l'acquisition des compétences)
- ▶ Suivre le jeune en formation
- ▶ Evaluer la progression du jeune

## Qui prend en charge le tutorat ?

Le tutorat est mis en œuvre par différentes personnes : le tuteur, le responsable et l'équipe.

Le tuteur est un travailleur expérimenté, exerçant le même métier que le jeune tuteuré, sans formation pédagogique spécifique nécessairement. Formation et intervision au tutorat permettent au tuteur d'acquérir et de développer les compétences utiles à l'exercice de cette fonction. Ce travailleur contribue, par une observation, un accompagnement sur le terrain et des entretiens, au développement de l'identité et des compétences professionnelles du jeune.

Pour exercer valablement la fonction de tuteur, le travailleur doit répondre aux critères suivants :

- ▶ Travailler dans une fonction identique à celle qui est exercée et/ou apprise par le jeune
- ▶ Avoir une expérience professionnelle probante (exemple : 2 ans d'ancienneté dans l'institution et 5 ans d'ancienneté dans la profession)
- ▶ Avoir un horaire compatible avec l'horaire du jeune
- ▶ Consacrer du temps pour exercer les missions du tutorat
- ▶ Avoir les compétences de tutorat (acquises par l'expérience ou via la formation)
- ▶ Être volontaire pour exercer la fonction de tuteur

Le responsable intervient à des moments essentiels de l'activité de tutorat : décision d'accueillir le jeune, information auprès des travailleurs, désignation du/des tuteur(s) en concertation avec l'équipe, organisation du travail permettant une mise en œuvre continue du tutorat tout au long de la présence du jeune, signature des conventions de stage... Il est en contact avec les établissements d'enseignement ou encore recadre le jeune par rapport à l'emploi, le cas échéant. Son rôle est particulièrement essentiel notamment dans le cadre des tutorats d'insertion et d'intégration.

L'équipe dans son ensemble, par sa présence au quotidien avec le jeune, assume une fonction de tutorat indispensable en permettant une continuité du tutorat même en l'absence du tuteur désigné. Un accompagnement d'équipe concernant le tutorat vous permettra de mettre en œuvre ou d'améliorer vos pratiques en s'appuyant sur les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états » et favorisera les compétences collectives.

## Les actions tutorat du Fonds MAE en un coup d'œil

	<b>Tutorat de formation</b>	<b>Tutorat d'insertion</b>	<b>Tutorat d'intégration</b>
<b>Public-cible</b>	Élèves, étudiants stagiaires	Jeunes peu qualifiés en alternance	Jeunes ou nouveaux embauchés
<b>Les projets</b>	Soutien au tutorat Encadrement stagiaires	Soutien au tutorat Soutien à l'emploi des jeunes en CEFA Insertion dans les métiers de l'enfance Emplois-jeunes	Soutien au tutorat
<b>Financement du tutorat pour les MAE</b>	5% du volume de stage + 4h par focus group + frais déplacement	10% de temps de travail ETP par jeune	10h par jeune (max. 100h)
<b>Financement de l'emploi des jeunes dans les MAE</b>	/	Prise en charge du coût salarial	/
<b>Financement de l'encadrement pour les établissements d'enseignement</b>	<u>Plein exercice</u> 1 période professeur par 5 stagiaires (octobre 2014-juin 2015) Plafond de 6 périodes par école  <u>Promotion sociale</u> 4 périodes d'encadrement de stages par stagiaire Minimum de 12 inscrits dont 2 min en MAE	<u>Plein exercice</u> 1 période professeur par 5 stagiaires (octobre 2014-juin 2015) Plafond de 6 périodes par école  <u>Promotion sociale</u> 4 périodes d'encadrement de stages par stagiaire Minimum de 12 inscrits dont 2 min en MAE	/
<b>Financement des organismes d'insertion socio-professionnelle</b>	/	Modules d'orientation Préparation à la formation qualifiante Suivi vers et durant la formation qualifiante et l'emploi	/
<b>Outils</b>	Carnet de bord	Boîte à outils tutorat d'insertion	Boîte à outils tutorat d'intégration
<b>Formations et accompagnements</b>	Financement des opérateurs de formation Financement de l'embauche compensatoire lors du suivi de formation		

# Partie 1 : Financement du temps de travail de tutorat dans les Milieux d'Accueil d'Enfants

---



## I. Principes généraux valables pour tous les types de tutorat

Dans tous les cas, les heures de tutorat prises en compte sont financées à raison de **25€/heure**. Il est possible sur demande motivée d'obtenir un financement :

- jusqu'à 30€/heure si l'embauche complémentaire est destinée au tuteur ou à un travailleur âgé d'au moins 50 ans
- ou jusqu'à 27,50€/heure si l'embauche complémentaire n'est pas destinée au tuteur ni à un travailleur d'au moins 50 ans.

L'intervention du Fonds ne peut excéder les coûts réels ni bénéficier d'un double financement.

Le financement du temps de travail supplémentaire prend cours à partir du mois qui suit l'introduction de la demande et des différentes annexes et sera adapté au prorata des mois restants dans le trimestre.

**Les conditions générales** pour bénéficier d'un financement de temps de travail au sein du milieu d'accueil sont de :

- ▶ dégager du temps de travail d'un travailleur qualifié en augmentant soit le temps de travail du tuteur soit celui d'une autre personne qui permettra au tuteur de dégager du temps
- ▶ offrir un réel tutorat
  - structurer l'accueil et l'intégration des jeunes
  - accompagner dans la prise de fonction, l'intégration dans l'équipe
  - établir et mettre en œuvre d'un plan de formation
  - suivre le parcours jeune en formation : contacts avec le centre de formation, vérification de l'assiduité, intégration des apports de la formation
  - proposer au minimum une heure par semaine d'entretien de tutorat, à côté de l'observation du jeune en action et de sa participation aux réunions d'équipe
  - évaluer la progression du jeune
- ▶ organiser le travail du jeune suivant l'évolution de sa formation
- ▶ assurer une continuité du tutorat même en cas d'absence de la personne désignée comme tuteur
- ▶ en cas de tutorat de formation ou d'insertion, organiser une rencontre avec une personne de l'organisme de formation pour le suivi et l'accompagnement du tuteur



**L'accord de la délégation syndicale** est requis ; en cas d'absence de délégation syndicale, la preuve de l'information aux travailleurs doit être communiquée.

Sous certaines conditions, l'employeur peut bénéficier de la **réduction groupe-cible pour tuteurs**.

Tous les détails pratiques se trouvent dans les conventions respectives disponibles sur le site internet de l'APEF ou sur <http://bit.ly/projetsjeunes>.

## II. Financement du tutorat de formation

### Profil du jeune

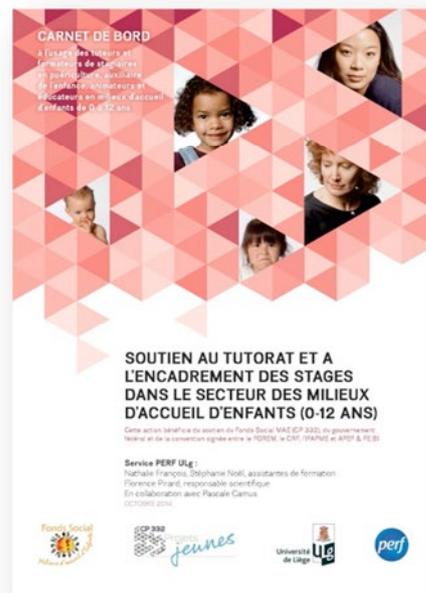
Stagiaire en formation :

- ▶ soit inscrit en enseignement de plein exercice en puériculture (5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année)
- ▶ soit en enseignement de promotion sociale dans les filières auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur

Le stage devra avoir une durée d'au moins 50h (ou 60 périodes de 50 min)

### Financement pour le Milieu d'accueil

- ▶ **5% du volume de stage** (selon le nombre de stagiaires et de périodes)  
*Exemple de calcul : 1 stagiaire pendant 20 jours \* 9 périodes/jour = 180 périodes*  
*180 périodes\*50 minutes/60 heures = 150 heures*  
*5% de 150 heures = 7,5h de tutorat financé*
- ▶ 4h par tuteur participant à l'évaluation lors de focus group (maximum 6 tuteurs par MAE)
- ▶ 25€ maximum aller-retour pour les frais de déplacement pour les focus group



### Modalités de financement

- ▶ Avance de **50% du financement réglée à la signature** de la convention tripartite (Fonds, Milieu d'accueil, Établissement d'enseignement)
- ▶ Remplacement durant l'année scolaire concernée par la formation, dans la même fonction
- ▶ Le solde est réglé le mois suivant le remplacement avec justificatifs

### Conditions

- ▶ Introduction de la demande d'ici le 15 janvier 2015 pour l'enseignement de promotion sociale et le 15 septembre 2015 pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement de plein exercice (via une déclaration d'intention de collaboration disponible sur <http://bit.ly/projetsjeunes> - projet 3)
- ▶ Maximum 2 stagiaires en même temps par tuteur dans le même groupe de vie
- ▶ Dégager du temps de travail pour le tutorat
- ▶ Mention de l'accueil des stagiaires dans le projet d'accueil

### Financement pour l'Établissement d'enseignement

- ▶ de plein exercice
  - 1 période professeur (NTPP) par 5 stagiaires (octobre 2014-juin 2015)
  - Plafond de 6 périodes par école
- ▶ de promotion sociale
  - 4 périodes d'encadrement de stages par stagiaire
  - Minimum de 12 inscrits dont 2 min en milieu d'accueil relevant de la CP 332
- ▶ Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
  - Maximum 2 déplacements par stagiaire
  - Maximum 25€ par aller-retour

### III. Financement du tutorat d'insertion

L'insertion des jeunes en alternance et l'appui du Fonds pour ce faire s'adressent aux seuls milieux d'accueil du secteur 3-12 ans (à l'exception de la collaboration avec les CEFA pour le personnel technique et administratif accessible également pour le secteur 0-3 ans)

Le financement du temps de travail de tutorat d'insertion suppose l'**accord préalable du Fonds** en ce qui concerne le **contrat de travail du jeune**.

#### Profil du jeune

Le Fonds finance le temps de travail de tutorat dans trois types de contrats en alternance pour des **jeunes** :

- ▶ les jeunes engagés dans le cadre d'une **convention emploi-jeune** dans des structures d'accueil extra-scolaires (pour le FINANCEMENT DU COÛT SALARIAL DU JEUNE À MI-TEMPS cf. <http://bit.ly/projetsjeunes> - projet 2)
- ▶ les jeunes engagés via une convention premier emploi dans le cadre du **projet « insertion dans les métiers de l'enfance »** dans l'accueil-animation en collaboration avec des organismes d'insertion socio-professionnelle (pour le FINANCEMENT DU COUT SALARIAL DU JEUNE À MI-TEMPS, cf. <http://bit.ly/projetsjeunes> - projet 1)
- ▶ les jeunes engagés dans le cadre du **projet en collaboration avec les CEFA** « soutien à l'emploi des jeunes en alternance » pour la filière cuisinier de collectivité ou auxiliaire administratif d'accueil (pour le FINANCEMENT DU COÛT SALARIAL DU JEUNE À MI-TEMPS, cf. <http://bit.ly/projetsjeunes> - projet 4)



#### Financement pour le milieu d'accueil

- ▶ **Financement de 10% de temps de travail ETP** par jeune accueilli soit un demi-jour par semaine, pour un montant maximum de 4 500€ par an et par jeune, durant la période de suivi de formation et durant maximum deux ans (sauf dérogation)

#### Modalités de financement

- ▶ Avance de **80% du coût salarial versée au début de chaque trimestre suite à la signature** de la convention, avec justificatifs
- ▶ Le Milieu d'accueil introduira une demande de réduction groupe-cible « jeunes travailleurs » (informations disponibles sur le site de l'APEF ou sur <http://bit.ly/projetsjeunes> )
- ▶ Décompte envoyé 1 mois après le remplacement

#### Conditions

- ▶ Introduction de la demande d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2015
- ▶ Dégager du temps de travail pour le tutorat
- ▶ Signature d'un contrat de travail minimum à mi-temps et en formation au moins à quart temps ou minimum 120 heures par an

## IV. Financement du tutorat d'intégration

### Profil de jeunes concernés

Le jeune doit être engagé depuis moins d'un an dans le cadre d'un contrat de travail et répondre à l'une des caractéristiques suivantes :

- ▶ Soit il n'a pas le CESS
- ▶ Soit il a le CESS mais :
  - à l'engagement il est considéré comme
    - Demandeur d'emploi de longue durée (possède la carte Activa)
    - Chômeur indemnisé
    - Ayant droit à l'intégration sociale ou une aide sociale
    - Réintégrant le marché du travail après une interruption d'au moins une année
    - D'origine étrangère (hors Union européenne)<sup>1</sup>
    - Jeune avec une aptitude au travail réduite



Les jeunes pris en compte sont ceux qui sont sous contrat de travail à l'introduction de la demande ainsi que ceux dont l'engagement est prévu dans les 6 mois de l'introduction de la demande et dont les contrats figurent dans le dossier de solde

### Financement pour le milieu d'accueil

#### Heures d'embauche :

- ▶ Tutorat du jeune : 10h par jeune avec un plafond de 100h, le jeune doit être engagé à durée indéterminée ou pour une durée d'au moins 6 mois
- ▶ Accompagnement d'équipe : en fonction du nombre de participants, du nombre d'heures suivies ainsi que de la reconnaissance ou non de la formation par le congé éducation payé

#### Modalités de financement

- ▶ Avance de **50% du financement réglée à la signature** de la convention
- ▶ Remplacement dans les 12 mois qui suivent l'introduction de la demande
- ▶ Décompte envoyé 1 mois après le remplacement

#### Conditions

- ▶ Introduction de la demande au plus tard le 15 novembre 2015
- ▶ Dégager du temps de travail pour le tutorat
- ▶ Mise en place d'un accompagnement d'équipe concernant le tutorat commençant dans les 6 mois qui suivent l'introduction de la demande (avec min 12 heures d'accompagnement et avec min 3 participants salariés relevant de la CP 332)
- ▶ Mandat du Milieu d'accueil en faveur du Fonds vis-à-vis du congé éducation payé

<sup>1</sup> soit des jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne;  
soit des jeunes dont au moins un des parents n'a pas cette nationalité ou ne l'avait pas au décès;  
soit des jeunes dont au moins deux des grands-parents n'ont pas cette nationalité ou ne l'avaient pas au décès

## Partie 2 : L'accompagnement au tutorat

---



## I. Présentation des opérateurs de formation

Si vous avez des tuteurs au sein de votre milieu d'accueil ou des candidats tuteurs, ceux-ci peuvent participer à des formations au tutorat.

- ▶ Formation accessible **gratuitement** pour les travailleurs salariés relevant de la CP 332
- ▶ Formation reconnue dans le cadre du **congé éducation payé**
- ▶ Formation organisable sur le site du Milieu d'accueil s'il y a au moins 6 travailleurs (et moyennant la disponibilité de l'organisme de formation)
- ▶ La participation aux formations donne droit à une **embauche compensatoire** équivalent au nombre d'heures suivies (une journée de formation donne droit à 8 heures)
  - Modalités de financement de l'embauche compensatoire
    - ▶ Avance de **50% du financement réglée à la signature** de la convention
    - ▶ Mandat du Milieu d'accueil en faveur du Fonds vis-à-vis du congé éducation payé
    - ▶ Remplacement dans les 12 mois qui suivent l'introduction de la demande

Dénomination	Coordonnées	Présentation
<b>Bruxelles Formation</b>	Rue de Stalle 67 1180 BRUXELLES 02 371 73 96 m.miesse@bruxellesformation.be www.bruxellesformation.be	Organisme public en charge de la formation professionnelle des adultes francophones en région de Bruxelles Capitale. Il assure la formation permanente et le recyclage des travailleurs au sein des organismes publics, des fédérations, des asbl et des entreprises ; essentiellement dans les secteurs publics et non-marchand. Bruxelles Formation Entreprises propose aux travailleurs une large gamme de formations dans le domaine de l'informatique, de la communication et du management. Fort d'une expérience de plus de 20 ans, Bruxelles Formation Entreprises s'adapte en permanence à des situations en constante évolution, à des publics très variés et développe une pédagogie différenciée.
<b>CEMEA-EP</b>	Avenue de la Porte de Hal 39 bte 3 1060 BRUXELLES 02 543 05 97 lav@cemea.be www.cemea.be	Près de septante ans d'expérience pédagogique nourrissent les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) et les positionnent en tant que mouvement d'Éducation Nouvelle en prise directe avec les enjeux de l'éducatif, du culturel et du social. Les CEMEA sont avant tout un mouvement militant qui pose l'éducation active comme vecteur de changement de notre société : déclencher des prises de conscience individuelles et collectives, stimuler les gens à agir pour un changement là où ils sont, alimenter une réflexion critique et constructive, transformer la société à travers l'émancipation qu'engendre l'éducation active.
<b>CERSO – MONS</b>	Chaussée de Binche 159 7000 MONS David.laloy@helha.be Cerso.helha.be	Le CERSO rassemble en une seule entité les activités de recherche menées par le Centre de formation permanente de l'Institut Cardijn, par l'école sociale de Charleroi, ainsi que par le Centre Interdisciplinaire en Travail social de l'ISSHA à Mons.
<b>CERSO MONS - Institut Cardijn</b>	Rue de l'Hocaille, 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE 010 48 29 64 cardijn.formatiopermanente@helha.be www.helha.be	Le CERSO propose aux milieux professionnels son expertise : pour la réalisation : d'évaluation de dispositifs ou de programmes, d'études ou d'enquêtes, de recherche-action qui ont pour objets : le social à l'œuvre dans les secteurs de

		la santé, de la santé mentale, du vieillissement, du logement, du travail, de la culture, des assuétudes, du handicap, de la précarité... ; le travail social et les politiques publiques : nouveaux modes de gouvernance, dispositifs et programmes d'action sociale, participation des usagers, démocratie citoyenne...
<b>FRAJE</b>	Rue du Meiboom 14 1000 BRUXELLES 02 800 86 10 info@fraje.be www.fraje.be	Le FRAJE, centre de Formation et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant est une asbl dont la mission consiste en la formation continue des professionnels des milieux d'accueil (0-3 ans et extrascolaires) d'une part et la recherche en matière d'enfance d'autre part. Le FRAJE a été créé en 1982 par la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (actuelle Cocof) en vue de répondre à un besoin de formation auprès des professionnels des milieux d'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans
<b>IEPSCF Jemappes</b>	Avenue du Roi Albert 643 7012 JEMAPPES 065/88 15 00 www.iepsjemappes.be	Organisation des cursus suivants : aide-soignant, aide-familiale, certificat d'aptitude pédagogique, comptabilité...
<b>Institut Jean- Pierre Lallemand</b>	Rue du Couvent 2 1050 BRUXELLES 02 513 60 93 info@institutlallemand.be www.institutlallemand.be	Organisation des cursus suivants : éducateur, éducateur spécialisé, bibliothécaire documentaliste, orthopédagogie
<b>Intercommunale sociale du Brabant wallon (Service formation) ISBW</b>	Rue de Gembloux 10 1350 CHASTRE 081 62 27 49 valerie.doucet@isbw.be www.isbw.be	L'I.S.B.W est une Intercommunale qui offre à la population du Brabant wallon, des services tels que : service des milieux d'accueil collectifs, services des Accueillantes d'enfants conventionnées, service d'accueil extrascolaire et plaines, service d'accompagnement de la personne handicapée Une mission commune anime l'ensemble de nos services : la lutte en faveur de l'intégration sociale pour l'ensemble de la population. L'I.S.B.W. se veut un service social public et de proximité. Son siège social est situé à Chastre mais la majorité du personnel est décentralisée sur tout le Brabant wallon. Être plus proches des usagers pour rencontrer au mieux leurs besoins, c'est notre leitmotiv.
<b>Promsoc Mons- Borinage</b>	Avenue du Tir 10 7000 MONS 065 39 89 39 jonathan.darville@hainaut.be www.promsoc.net	Organisation de cursus dans le secteur non-marchand (à savoir par exemple: Bachelier en éducation spécialisé, Spécialisation cadre du secteur non-marchand, auxiliaire de l'enfance,...) ainsi que dans le domaine de l'aide et des soins aux personnes (Bachelier soins infirmiers, Aide soignant,...) auxquels nous pouvons ajouter nos compétences pédagogiques (Organisation du Certificat d'aptitude pédagogique, du CAPAES,...),
<b>Synergie</b>	Avenue de Cortenbergh 83 1000 BRUXELLES 02 534 36 16 info@synergieasbl.net www.synergieasbl.net	Synergie asbl est un service d'intervention et de recherche qui soutient la formation continuée des services et institutions du champ social. L'expérience de Synergie s'est développée ces 25 dernières années dans des dispositifs de formation, de supervision, d'accompagnement des services ou des travailleurs du non-marchand. Pour mener à bien ces interventions, Synergie promeut une dynamique de changement par les acteurs eux-mêmes en proposant des outils qui stimulent la réflexivité et qui accroissent le capital de compétences accumulées.

## II. Les formations de base au tutorat

### Description

La formation de base au tutorat est vivement conseillée si vous souhaitez accueillir les jeunes dans les meilleures conditions et obtenir tous les outils utiles à l'accompagnement d'un jeune.

Elle a été conçue spécialement pour le public jeune qui s'intègre dans des milieux d'accueil d'enfants.

L'objectif est de former le travailleur à l'accompagnement de jeunes en favorisant leur intégration dans le contexte professionnel et en facilitant l'acquisition et le développement des compétences.

- ▶ Durée : 4 ou 6 jours
- ▶ Localisation : Région bruxelloise et région wallonne
- ▶ Objectifs :
  - identification des enjeux de la fonction de tuteur
  - appréhension du public jeune
  - organisation de l'accueil et de l'accompagnement du jeune
  - organisation et suivi de la progression du jeune
  - transmission de la pratique
- ▶ Organismes de formation : Bruxelles-Formation, CEMEA, FRAJE, Etablissements de promotion sociale : Institut Lallemand, Promotion sociale Jemappes-Quévrain, Promotion sociale Mons-Borinage
- ▶ Modalité : Inscription via le formulaire FORMAPEF (disponible sur le site internet de l'APEF)

**Formulaire d'inscription - Modèle A**  
VALABLE POUR LES TRAVAILLEURS SALARIÉS  
Catalogue de formation 2014 - 2015

**L'Employeur**

Nom de l'employeur (ASBL...): \_\_\_\_\_  
Nom du service : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Personne représentant l'employeur : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Personne de contact : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
(pour les formations)  
Courriel : \_\_\_\_\_  
N° d'immatriculation ONSS (à renseigner obligatoirement) : \_\_\_\_\_

**Inscrit le Travailleur**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
En majuscule Courriel : \_\_\_\_\_  
OSM :  Salarié  Employé  Ouvrier  temps plein  « temps plein et » mi-temps  
 PTP  PF  mi-temps  
 Autre (préciser) : \_\_\_\_\_  
Statut :  Stage alternance/transition  Intérieur au CESS / CESDD - certificat d'enseignement secondaire inférieur / 2<sup>ème</sup> degré  
 Accueillant  Animateur  Egal au CESS / CESDD  
 Assistant Social  Coordinateur  Egal au CESS - certificat d'enseignement secondaire supérieur  
 Directeur  Educateur  Diplôme : \_\_\_\_\_  
 Formateur  Informel  Supérieur - type court  
 Psychologue  Pédagogue  Supérieur - type long  
 Responsable  Secrétaire  
 Autre (préciser) : \_\_\_\_\_  
Date entrée dans le service : / /

Genre : F / M Date de naissance : / /  
Si votre entrée dans le service a eu lieu après 01/10/2013, êtes-vous déjà sous contrat de travail avant cette date ?  sous contrat de travail -  inoccupé  
ou êtes-vous inoccupé la veille de votre engagement ?  non -  oui

Êtes-vous en période de préavis ?  non -  oui  
Êtes-vous une aptitude au travail réduite (exemple : situation de handicap, reprise du travail suite à invalidité, après accident de travail, maladie professionnelle) ?  non -  oui

Nationalité :  BE -  UE -  Hors UE  
Domicile :  BXL -  RW -  FL -  Hors BE

**A la Formation**

Code	Intitulé de la formation	Organisme de formation	Date

Sous réserve d'avoir pris connaissance des conditions générales, du contenu de la formation, du public cible et des prérequis éventuels.

Date \_\_\_\_\_ Cachet \_\_\_\_\_ Signature employeur \_\_\_\_\_ Signature travailleur \_\_\_\_\_

**Conditions générales**  
Ce catalogue est une initiative des Fonds Spéciaux (ASBL) ASBL, MAC, AS et du FSE des EA représentés au sein de l'APEF.  
48, Quai du Commerce - 1000 BRUXELLES - Tel: 02209 20 23 - Fax: 02227 99 79 - [www.apfef.be](http://www.apfef.be) [formation@apfef.be](mailto:formation@apfef.be)

**Objectifs**

- Accueillir, former, encadrer et accompagner les jeunes
- Se situer en tant que tuteur – avec ses motivations et ses hésitations – dans le dispositif de formation professionnelle, d’insertion et d’intégration des jeunes
- Bien communiquer : établir une relation de confiance ; faciliter l’intégration du jeune ; le recadrer au besoin
- Structurer sa pensée afin de pouvoir structurer le parcours du jeune
- Savoir transmettre, savoir-faire et savoir-être
- Développer les bases de l’assertivité, à savoir : comment se faire entendre sans agresser et comment se positionner fermement tout en respectant l’autre
- Lever les a priori susceptibles de compliquer la relation avec le jeune (aspects culturels, sociétaux, générationnels...)

**Programme**

Mise à plat des acquis et représentations

- Les bases d’une relation de confiance
- L’accueil et l’intégration du jeune
- Rôles et responsabilités (le contrat)
- Bien communiquer pour bien transmettre
- L’apprentissage en question
- Conditions pour former par le travail
- Suivi et accompagnement du jeune
- L’entretien de débriefing
- De la nécessité d’évaluer & de s’auto-évaluer
- Donner un feed-back construction
- L’assertivité au service de la relation
- Les attitudes qui aident
- La motivation en question

**Méthode**

Formation interactive  
 Menu à adapter ENSEMBLE, au long de la formation...  
 Exercices pratiques, débats, jeux de rôle + apports théoriques  
 Echanges d’expériences, analyses de cas, recherche de solutions  
 Observation et analyse des comportements, du langage, de la gestuelle  
 Exercices de recadrage

**Opérateur** Bruxelles Formation

**Formateur / accompagnateur** Hélène GALLEZ  
 Formatrice en communication et management  
 Psychothérapeute  
 Animatrice de groupes

**Public cible** L’ensemble des équipes dont certains membres font du tutorat

**Dates et horaire** Formation de 4 jours  
 Mardis 3, 10, 17 et 31 mars 2015  
 de 09h00 à 16h30

**Code de formation** C 1294

**Lieu de formation** Bruxelles Formation Entreprises  
 rue de Stalle 67  
 1180 BRUXELLES

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir la transmission du projet d'accueil et donc sa cohérence</li> <li>- Donner du sens au principe de tutorat et réfléchir le rôle du tuteur</li> <li>- Donner du sens à la fonction et au rôle du stagiaire</li> <li>- Connaître le profil des potentiels stagiaires dans sa spécificité</li> <li>- Réfléchir l'accueil et la place du stagiaire au sein de la structure en cohérence avec le projet d'accueil et dans l'intérêt des enfants</li> <li>- Réfléchir l'organisation de la rencontre avec l'école puis avec le stagiaire</li> <li>- Articuler le rôle du tuteur référent au reste de l'équipe dans un souci de cohérence par rapport au projet d'accueil, aux enfants et aux stagiaires</li> <li>- Réfléchir les différents types d'évaluation à mettre en place tout au long du stage</li> <li>- Réfléchir l'évolution du rôle du stagiaire dans le lieu d'accueil au fil du stage (observation, prise en charge d'un enfant, d'un groupe, accueil des parents, compréhension de la dynamique de projet d'accueil et d'équipes)</li> <li>- Réfléchir les documents, plans, guides à mettre à disposition des stagiaires</li> </ul>
<b>Programme</b>	Le processus de formation permettra d'entamer une démarche de réflexion personnelle et collective, alimentée par le biais d'articles, de vidéos, de jeux de rôles, de réflexions... pour construire pour chaque futur tuteur référent un « profil de fonction » clair mettant en évidence les aspects liés au développement des qualités nécessaires pour accompagner les stagiaires dans leur professionnalisation. Des moments de travail individuel et en sous-groupes jalonneront le dispositif, de même que des temps de synthèse et d'évaluation formative.
<b>Méthode</b>	Le travail se fera sous forme de mises en situations , jeux de rôles, réflexions qui permettront aux participants de confronter leurs points de vue, de les expliciter et de parvenir à une organisation cohérente. Des allers-retours entre formation et mises en pratique sur le lieu de travail permettront aussi de se baser sur des situations concrètes pour construire et élaborer la fonction de tuteur.
<b>Opérateur</b>	CEMEA-EP
<b>Formateur/ accompagnateur</b>	Formateurs de l'équipe petite enfance des CEMEA
<b>Public cible</b>	Toute personne désignée tuteur dans sa structure et souhaitant réfléchir à sa pratique
<b>Dates et horaire</b>	Formation de 4 jours Jeudi 5 mars 2015 Vendredi 6 mars 2015 Jeudi 12 mars 2015 Vendredi 13 mars 2015 de 09h00 à 17h00
<b>Code de formation</b>	C 1293
<b>Lieu de formation</b>	Mundo B – salle Okavongo Rue Nanon, 98 5000 Namur

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la fonction de tutorat et définir les conditions nécessaires à sa mise en place</li> <li>- Améliorer la qualité d'accueil des stagiaires dans les lieux de stage "Petite Enfance" grâce au développement d'un partenariat entre l'école et le milieu d'accueil</li> <li>- Définition de la fonction de tuteur, ses responsabilités, ses obligations, son rôle de relais entre le stagiaire, l'équipe, la direction du milieu d'accueil et les professeurs de pratique professionnelle</li> <li>- Définition des étapes incontournables liées à l'accueil d'un stagiaire et détermination des tâches qui incombent à chaque partenaire avant-pendant-après le stage</li> <li>- Prise en compte des attentes de chaque partenaire concernant le stagiaire et relevé des moments de rencontre avec ces partenaires, tout en gardant l'enfant, ses besoins, ses rythmes au centre de ses préoccupations</li> <li>- Identifier les modalités de relation avec le stagiaire (verbalisation, soutien, recadrage, évaluation, confiance, empathie, écoute...)</li> <li>- Approcher et créer différents outils facilitant le travail de tutorat (enquête, questionnaire auprès des différents partenaires, grilles d'évaluation, planning des tâches...)</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un relevé des attentes de chaque participant</li> <li>- Confrontation des représentations concernant le tutorat</li> </ul>
<b>Méthode</b>	Notre méthodologie de travail se base sur les représentations mentales et le vécu individuel de chaque participant. Nous sollicitons les échanges oraux, tant concernant le partage de ressentis, de questionnements, de doutes que la transmission de pratiques judicieuses ou d'idées remarquables. Grâce à des jeux dynamiques, des mises en situation, des jeux de rôles, des exercices en sous-groupe... nous souhaitons rendre le travail réflexif vivant et ludique afin qu'il puisse poursuivre son chemin dans le chef de chacun, bien après le temps de formation. Grâce à une méthode d'analyse par étapes, les formateurs soutiennent l'analyse d'une situation amenée par un participant et qui puisse être utile à la pratique des autres.
<b>Opérateur</b>	FRAJE
<b>Formateur/ accompagnateur</b>	Carine LESAGE - Marie MASSON Psychologues et formatrices au FRAJE
<b>Public cible</b>	Tout professionnel concerné par l'accueil de stagiaires dans les milieux de l'accueil de l'enfance
<b>Dates et horaire</b>	Formation de 4 jours Mercredis 18 novembre 2015 Mercredi 02 décembre 2015 Mercredi 16 décembre 2015 Mercredi 06 janvier 2016 de 09h00 à 16h00
<b>Code de formation</b>	C 1291
<b>Lieu de formation</b>	FRAJE Asbl rue du Meiboom, 14 1000 Bruxelles

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les enjeux de la fonction du tuteur</li> <li>- Organiser l'accueil du jeune en formation</li> <li>- Organiser, suivre la progression du jeune, lui transmettre la pratique et l'évaluation du métier</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la fonction de tuteur, ses responsabilités et ses obligations, sa contribution au processus réflexif sur les pratiques</li> <li>- Enoncer diverses représentations par rapport au rôle de « tuteur » : ressentis, motivations, craintes, opportunités d'apprendre</li> <li>- Clarifier la répartition des rôles et responsabilités entre le tuteur, le supérieur hiérarchique, le coordinateur de l'association, et le maître de stage, le cas échéant</li> <li>- Présenter les différentes facettes des relations entre le tuteur et le jeune : accueil, écoute, encouragement, fixation d'objectifs, transmission des gestes professionnels, communication professionnelle, analyse des pratiques et critiques constructives, relais interne et externe</li> <li>- Identifier quelques mécanismes psychopédagogiques (motivation, personnalité...) qui peuvent intervenir dans la relation tuteur/jeune</li> <li>- Proposer des interventions, des démarches ou des outils permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De faciliter l'intégration du jeune au sein de l'association et dans l'équipe</li> <li>✓ De réaliser des entretiens d'accueil et de suivi</li> </ul> </li> <li>- Observer et proposer des tâches et des situations d'apprentissage permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'accompagner le jeune dans sa découverte de l'exercice concret du métier</li> <li>✓ De favoriser l'émergence des compétences chez le jeune et le développement de son autonomie (auto-évaluation ...)</li> <li>✓ De planifier la progression des tâches confiées en tenant compte des référentiels (métier et formation)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode participative</li> <li>- Travail à partir du vécu des participants</li> <li>- Relations continues entre la théorie et l'application pratique au quotidien par alternance d'exposés théoriques et de jeux de rôles autour de situations vécues par les participants</li> </ul>
<b>Opérateur</b>	IEPSCF Jemappes
<b>Formateur/ accompagnateur</b>	Karin MAOLONI Licence en sciences psychopédagogiques Agrégation d'enseignement secondaire et supérieur
<b>Public cible</b>	Les travailleurs du secteur de l'enfance (puéricultrice, aspirant nursing, éducateur...)
<b>Dates et horaire</b>	Formation de 5 jours Vendredis 16, 30 octobre, 13, 20 novembre, lundi 23 novembre 2015 de 8h30 à 16h30
<b>Code de formation</b>	C 1292
<b>Lieu de formation</b>	IEPSCF Jemappes Avenue du Roi Albert 643 7012 JEMAPPES

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les enjeux de la fonction du tuteur</li> <li>- Appréhender le public concerné</li> <li>- Organiser l'accueil du jeune en formation</li> <li>- Organiser, suivre la progression du jeune, lui transmettre la pratique et l'évaluation du métier</li> </ul>
------------------	---

<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la fonction de tuteur, ses responsabilités et ses obligations, sa contribution au processus réflexif sur les pratiques</li> <li>- Enoncer diverses représentations par rapport au rôle de « tuteur » : ressentis, motivations, craintes, opportunités d'apprendre et d'évoluer...</li> <li>- Clarifier la répartition des rôles et responsabilités entre le tuteur, le supérieur hiérarchique, le coordinateur de l'association, et le maître de stage, le cas échéant</li> <li>- Présenter les différentes facettes des relations entre le tuteur et le jeune : accueil, écoute, encouragement, fixation d'objectifs, transmission des gestes professionnels, communication professionnelle, analyse des pratiques et critiques constructives, relais interne et externe</li> <li>- Identifier quelques mécanismes psychopédagogiques (motivation, personnalité...) qui peuvent intervenir dans la relation tuteur/jeune</li> <li>- Proposer des interventions, des démarches ou des outils permettant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De faciliter l'intégration du jeune au sein de l'association et dans l'équipe</li> <li>✓ De réaliser des entretiens d'accueil et de suivi</li> </ul> </li> <li>- Observer et proposer des tâches et des situations d'apprentissage permettant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'accompagner le jeune dans sa découverte de l'exercice concret du métier</li> <li>✓ De favoriser l'émergence des compétences chez le jeune et le développement de son autonomie (auto-évaluation ...)</li> </ul> </li> </ul>
------------------	--

De planifier la progression des tâches confiées en tenant compte des référentiels (métier et formation)

<b>Méthode</b>	Pédagogies actives/Mises en situations concrètes/Intervisions
----------------	---

<b>Opérateur</b>	Institut Jean-Pierre Lallemand
------------------	--------------------------------

<b>Formateur/ accompagnateur</b>	David BEAUPEL (1) - Muharemn EMINI (2) - Claire FOCKEDEY (3) (1) Instituteur primaire, linguiste (2) Educateur spécialisé, psychopédagogue (3) Kinésithérapeute, psychomotricienne, éducation à la santé
----------------------------------	---

<b>Public cible</b>	Professionnels de l'accueil de l'enfance, ayant une expérience du métier et de l'accueil des stagiaires
---------------------	---

<b>Dates et horaire</b>	Formation de 6 jours Lundis 11, 18, 25 janvier, 1 <sup>er</sup> , 15, 22 février 2016
-------------------------	--

<b>Code de formation</b>	C 1289
--------------------------	--------

<b>Lieu de formation</b>	Institut Lallemand rue du Couvent 2 1050 BRUXELLES
--------------------------	--

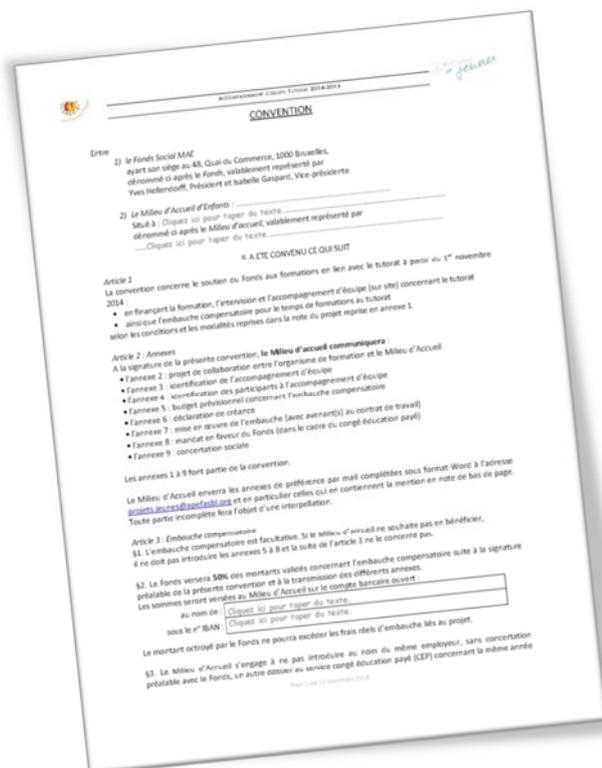
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les enjeux de la fonction du tuteur</li> <li>- Appréhender le public concerné</li> <li>- Organiser l'accueil du jeune en formation</li> <li>- Organiser, suivre la progression du jeune, lui transmettre la pratique et l'évaluation du métier</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la fonction de tuteur, ses responsabilités et ses obligations, sa contribution au processus réflexif sur les pratiques</li> <li>- Enoncer diverses représentations par rapport au rôle de « tuteur » : ressentis, motivations, craintes, opportunités d'apprendre</li> <li>- Clarifier la répartition des rôles et responsabilités entre le tuteur, le supérieur hiérarchique, le coordinateur de l'association, et le maître de stage, le cas échéant</li> <li>- Présenter les différentes facettes des relations entre le tuteur et le jeune : accueil, écoute, encouragement, fixation d'objectifs, transmission des gestes professionnels, communication professionnelle, analyse des pratiques et critiques constructives, relais interne et externe</li> <li>- Identifier quelques mécanismes psychopédagogiques (motivation, personnalité, ...) qui peuvent intervenir dans la relation tuteur/jeune</li> <li>- Proposer des interventions, des démarches ou des outils permettant <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De faciliter l'intégration du jeune au sein de l'association et dans l'équipe</li> <li>✓ De réaliser des entretiens d'accueil et de suivi</li> </ul> </li> <li>- Observer et proposer des tâches et des situations d'apprentissage permettant <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'accompagner le jeune dans sa découverte de l'exercice concret du métier</li> <li>✓ De favoriser l'émergence des compétences chez le jeune et le développement de son autonomie (auto-évaluation ...)</li> <li>✓ De planifier la progression des tâches confiées en tenant compte des référentiels (métier et formation)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthode</b>	Pédagogies actives/Mises en situations concrètes/Intervisions
<b>Opérateur</b>	Promsoc Mons-Borinage
<b>Formateur / accompagnateur</b>	Valentine Hupez (1) - Adélaïde Marquant (2) (1) Licenciée en sciences psychologiques et de l'éducation (2) Licenciée en psychologie (sciences du langage)
<b>Public cible</b>	Professionnels de l'accueil de l'enfance
<b>Dates et horaire</b>	Formation de 6 jours de 09h10 à 16h40 Jeudi 07 mai 2015, Vendredi 08 mai 2015 Jeudi 21 mai 2015, Vendredi 22 mai 2015 Jeudi 28 mai 2015, Vendredi 29 mai 2015
<b>Code de formation</b>	C 1290
<b>Lieu de formation</b>	Promsoc Sup avenue du Tir 10 7000 MONS

### III. Formation continue : Accompagnement d'équipe au tutorat

Cette action s'adresse à l'équipe qui s'interroge sur ses pratiques d'accueil et d'intégration des stagiaires ou des nouveaux travailleurs et qui souhaite les faire évoluer. L'objectif est de mettre en œuvre ou d'améliorer ses pratiques de tutorat en s'appuyant sur les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états ».

Cette action permet d'avoir accès au financement du tutorat d'intégration. Pour que cet accompagnement se réalise dans de bonnes conditions, il est préférable qu'au moins un des participants ait suivi la formation de base.

- ▶ Contenu :
  - Une partie méthodologique permettra d'assurer un socle de base minimum commun :
    - la fonction de tuteur et ses enjeux
    - les différents types de tutorat
    - les activités de tutorat
  - Une partie accompagnement veillera à l'échange entre les différents acteurs du tutorat dans le milieu d'accueil
- ▶ Conditions : minimum 3 participants salariés relevant de la CP 332
- ▶ Durée: de 12 à 24h
- ▶ Localisation : Région bruxelloise et région wallonne
- ▶ Modalités :
  - Envoi la convention « Accompagnement d'équipe » disponible sur le site internet de l'APEF à n'importe quel moment entre le 15 novembre 2014 et le 15 novembre 2015
  - Réponse du Fonds dans le mois qui suit la demande



<b>Objectifs</b>	<p>La présence d'étudiants, comme l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe tout juste sorti de l'école peut poser des problèmes d'organisation et de cohérence éducative aux équipes de travail. Par ailleurs, écoles et professionnel-le-s peuvent parfois avoir des exigences différentes sur les tâches à réaliser par les stagiaires.</p> <p>Un accompagnement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfléchir comment concilier les attentes et instaurer une collaboration profitable compte-tenu du besoin de sécurité des jeunes enfants</li> <li>- envisager comment l'équipe peut tirer parti, pour sa pratique quotidienne de son rôle de formation</li> <li>- élaborer les conditions, les contenus de l'observation réalisées dans le cadre des stages</li> <li>- penser organisation concrète des stages pour que les étudiants se sentent impliqués</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Après une analyse détaillée de la demande qui permettra notamment de prendre en compte l'organisation générale de la crèche, l'état d'avancement du projet pédagogique (tant ce qui est proposé sur papier que ce qui est mis en place dans les sections) et éventuellement les réflexions déjà menées autour de l'accueil des stagiaires, le(s) formateur(s) feront une proposition concrète de fonctionnement à l'équipe.</li> <li>- Des réunions de travail d'environ deux heures (entre 6 et 12 selon les besoins constatées de l'équipe et son évolution dans la réflexion) seront alors prévues de commun accord avec le lieu d'accueil</li> <li>- Les réunions auront d'abord pour objectif de développer un langage commun à l'ensemble de l'équipe avant d'envisager concrètement ce qui peut être mis en place pour accueillir adéquatement les stagiaires (ce qui leur est dit, les documents mis à leur disposition, les différentes étapes de leur parcours dans la structure d'accueil). Il sera aussi question des liens, de la communication mise en place avec l'école du-de la stagiaire</li> <li>- Par conséquent, les réunions seront de préférence prévues en soirée de manière à ce que tous les membres de l'équipe puissent être présents et disponibles. Une alternance entre des moments consacrés uniquement aux tuteurs désignés et des moments de travail avec l'équipe complète pourrait s'envisager</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<p>La travail se fera sous forme de mises en situations qui permettront aux participants de confronter leurs points de vue, de les expliciter et de parvenir à une organisation cohérente. Des allers-retours entre séances de travail et mises en pratique sur le lieu de travail permettront aussi de se baser sur des situations concrètes pour construire et élaborer le projet.</p>
<b>Opérateur</b>	CEMEA-EP
<b>Formateur / accompagnateur</b>	Formateurs de l'équipe petite enfance des CEMEA
<b>Public cible</b>	Professionnels des milieux d'accueil collectifs
<b>Durée de l'accompagnement</b>	12 à 24h réparties en séances de deux heures
<b>Localisation</b>	Fédération Wallonie - Bruxelles

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une bonne dynamique d'équipe dans l'accompagnement des jeunes</li> <li>- Engager l'ensemble de l'équipe (selon les spécificités de chaque travailleur) dans l'accompagnement des jeunes</li> <li>- Penser l'organisation du travail au sein de l'organisation, en y intégrant clairement la fonction d'accompagnement des jeunes</li> <li>- Assurer que l'ensemble des étapes du tutorat soient bien intégrées dans le travail d'accompagnement des jeunes (préparer le stage, organiser l'accueil des stagiaires dans le milieu d'accueil, accompagner l'activité des stagiaires durant son stage, organiser la fin de stage)</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous proposons deux types d'accompagnement :</li> <li>- L'équipe souhaite s'arrêter pour questionner la façon dont elle assume habituellement le tutorat. Il s'agit ici d'équipes qui connaissent le tutorat, ont identifié des problèmes, et souhaitent y remédier, avant de poursuivre les expériences. L'accompagnement se déroule sous forme de supervisions, mais aussi dans le cadre d'un processus de co-formation (les travailleurs se formant entre eux et le formateur amenant si nécessaire des compléments d'informations) afin de transposer cette théorie à la réalité concrète du terrain organisationnel</li> <li>- L'équipe souhaite être accompagnée dans une expérience concrète de tutorat. Le processus d'accompagnement s'organise alors dès le début du processus du tutorat, c'est-à-dire dès la préparation du stage, se poursuit en interrogeant la dynamique de travail au long du tutorat, en préparant la fin du stage pour se terminer par une évaluation après la fin du stage</li> </ul>
<b>Méthode</b>	La co-formation et l'apport d'éléments plus théoriques par l'accompagnateur de l'équipe.
<b>Opérateur</b>	CERSO - Mons Cardijn
<b>Formateur / accompagnateur</b>	Marc CHAMBEAU Enseignant à l'Institut Cardijn (Helha) et formateur au centre de formation permanente. Diplômé Assistant social et Master en politique économique et sociale (Fopes). Expériences professionnelles, mais aussi d'accompagnement (supervisions, formations, recherches-actions) dans des domaines très divers du travail social et du travail socioculturel. Auteur de nombreux écrits en lien avec ces thématiques.
<b>Public cible</b>	Équipe qui s'interroge sur ses pratiques l'accompagnement des jeunes et qui souhaite les faire évoluer
<b>Durée de l'accompagnement</b>	Pour le 1er type d'accompagnement entre 6 et 8 séances de 3h soit entre 18 et 24h de travail. Pour le second type d'accompagnement : 8x3h = 24h de travail.
<b>Localisation</b>	Louvain-la Neuve - Namur - Liège - Mons - Montignies sur sambre

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la mise en place d'outils et méthodes concernant le tutorat</li> <li>- Chaque professionnel aura l'occasion de se remettre en question sur la pratique concernant l'accueil de stagiaires et de jeunes et se mettre en projet grâce au positionnement professionnel de chacun.</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges sur les attentes des participants</li> <li>- Présentation powerpoint active des outils (Ulg, CERSO), carnet de bord --&gt; retour sur les idées intéressantes, outils à exploiter, projets éventuels.</li> <li>- Suite à l'analyse détaillée de la demande, mises en situation, jeux de rôle, par exemple, sur 3 thèmes <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un stagiaire pose des questions sur l'organisation du stage</li> <li>✓ un stagiaire ne comprend pas l'action « d'observer » (observer = ne rien faire, s'ennuyer...)</li> <li>✓ un stagiaire punit un enfant de façon inappropriée...</li> </ul> </li> <li>- Mise en commun, clarification sur le discours que l'on renvoie au stagiaire</li> <li>- Proposition d'autres thèmes de réflexion : fin de stage, l'auto-évaluation, le projet d'accueil...</li> <li>- Synthèse, conclusion, évaluation de la formation</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse détaillée de la demande avant la première journée</li> <li>- Présentation active des outils développés dans le carnet de bord, Ulg et CERSO, jeux de formations</li> <li>- Aller/retour entre théorie et pratique</li> <li>- Mises en situation, jeux de rôle</li> <li>- Valorisation des pratiques et ressources des participants</li> <li>- Documents réflexifs</li> </ul>
<b>Opérateur</b>	ISBW
<b>Formateur/accompagnateur</b>	Nancy WOJDA Formatrice depuis plusieurs années pour l'ISBW, enseignante et tuteur de stage dans le cadre de la formation « Auxiliaire de l'enfance » à l'IPFC à Nivelles et ceci pour les stages en milieux d'accueil collectifs, écoles maternelles, accueillantes d'enfants...
<b>Public cible</b>	Équipe qui s'interroge sur ses pratiques sur ses pratiques de tutorat et qui souhaite les faire évoluer
<b>Durée de l'accompagnement</b>	2 à 3 jours --> 2 jours sur une période de 1 mois et le 3ème jour +/- 6 mois plus tard
<b>Localisation</b>	Bruxelles - Brabant wallon - Namur - Hainaut

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un regard favorable sur la démarche de tutorat dans l'expérience du travail quotidien, en donnant de la place à la discussion sur des possibles points d'achoppement qui surgissent dans toute pratique de travail social</li> <li>- Faire de l'accueil des stagiaires le souci du tuteur ainsi que de toute l'équipe</li> <li>- Analyser, discuter, tenter d'apporter une issue aux questions que la présence du stagiaire fait surgir à propos du travail avec les enfants ou les familles, ou bien à propos de la dynamique de l'équipe</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Différentes pistes de travail sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les représentations à propos du tutorat (expériences antérieures, actuelles, attentes...)</li> <li>- sur la clarification des objectifs pour l'équipe, pour le stagiaire ou le nouveau travailleur, et sur les répartitions de rôles d'encadrement, les responsabilités</li> <li>- sur les modalités d'échange existantes, à créer ou à développer avec l'institution qui envoie le stagiaire, ainsi que sur les demandes éventuelles d'évaluation</li> <li>- sur les effets de la présence d'un stagiaire dans l'équipe : freins ou dynamisations ?</li> </ul> <p>Des questions spécifiques à l'équipe en fonction de ses bénéficiaires, son histoire, son passé, et/ou parcours des tuteurs pourront aussi être abordées.</p>
<b>Méthode</b>	<p>Une méthodologie centrée sur les pratiques de supervision et d'accompagnement : à la fois permettre aux participants d'analyser les situations problématiques qu'ils rencontrent ou pourraient rencontrer, et à la fois, par des outils pratiques ou ludiques, leur permettre de mettre à jour leurs propres pistes (utilisation d'outils-fiches existants, mise à jour du carnet de bord de l'accompagnement ...)</p>
<b>Opérateur</b>	Synergie
<b>Formateur / accompagnateur</b>	Sophie DETOURNAY - Marie-Claude LACROIX Formatrices et superviseuses à Synergie asbl
<b>Public cible</b>	Equipe accueillant des stagiaires en insertion, transition (pour des jeunes en reprise de formation qualifiante, ou avec statut de demandeur d'emploi ou dans le cadre de transition professionnelle)
<b>Durée de l'accompagnement</b>	<p>9 séances de 2h30 réparties comme suit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une séance de construction du travail avec l'équipe</li> <li>- 7 séances d'accompagnement</li> <li>- Une séance de synthèse et de bilan</li> </ul>
<b>Localisation</b>	Bruxelles - Brabant wallon - Namur - Liège

## IV. Formation continue : Intersivision entre tuteurs de différents milieux d'accueil

Les intersivisions ont pour objectif de permettre aux tuteurs de différents milieux d'accueil d'enfants d'échanger sur :

- ▶ leurs pratiques et leurs méthodes
- ▶ les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états » (boîtes à outils et carnet de bord)
- ▶ Durée : entre 12 et 24h selon la demande des participants et les types de tutorats abordés
- ▶ Conditions :
  - Min. 6 participants salariés relevant de la CP 332 et deux Milieux d'accueil différents
  - avoir une expérience de tutorat et une connaissance des outils du classeur.

Modalités : Cette action peut être organisée à l'initiative du Fonds ou du milieu d'accueil.

- ▶ *Si l'intersivision est à l'initiative du milieu d'accueil :*
  - Si l'opérateur est repris dans la liste du Fonds, le Fonds peut se charger de l'organisation de l'intersivision. Dans ce cas, il suffit d'envoyer le document « *Demande d'organisation d'intersivision* »
  - Si l'opérateur n'est pas repris dans la liste du Fonds, la procédure est identique à l'accompagnement d'équipe :
    - Envoi de la convention « Intersivision » disponible sur internet de l'APEF, à n'importe quel moment entre le 15 novembre 2014 et le 15 novembre 2015
    - Réponse du Fonds dans le mois qui suit la demande
  
- ▶ *Par ailleurs, le Fonds a planifié au moment de l'édition de cette brochure deux intersivisions, repris dans le tableau ci-dessous. Les inscriptions se font via le *formulaire « FORMAPEF »**

Opérateur	Lieu	Dates	Horaire	Remarques	Code de formation
CERSO-Mons	Place Saintelette 13-15, 1000 Bruxelles	23/01, 20/03, 24/04, 22/05, 19/06	10h-13h	Tutorat d'insertion et d'intégration	C1300
Fraje	Rue du Meiboom 14, 1000 Bruxelles	24/03, 05/05, 25/09, 16/10, 20/11, 11/12 2015 + 2 dates à déterminer en 2016	9h30-12h30	Tutorat de formation	C1299

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'échange de pratiques et l'approfondissement des connaissances en matière de tutorat.</li> <li>- Travailler l'image que les tuteurs-tutrices se font des stagiaires qu'ils-elles reçoivent en formation</li> <li>- Travailler le discours, l'accompagnement que les tuteurs tutrices proposent aux stagiaires</li> <li>- Réfléchir les évaluations et les liens mis en place avec l'école des stagiaires et les moniteurs de stage</li> <li>- Réfléchir l'utilisation des outils développés par l'ULG et le CERSO</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Après une prise de connaissance des différentes attentes et de l'expérience des participants sera engagé un travail permettant d'abord la construction d'un langage commun et ensuite un échange de pratiques sous différentes formes (jeux de rôles, travail de mis en situation, études de cas...)</p> <p>Les différents moments d'intervision pourront se construire en fonction des besoins, attentes, réflexions des participants</p>
<b>Méthode</b>	<p>La travail se fera sous forme de mises en situations qui permettront aux participants de confronter leurs points de vue, de les expliciter et de parvenir à une organisation cohérente. Des allers-retours entre séances de travail et mises en pratique sur le lieu de travail permettront aussi de se baser sur des situations concrètes pour construire et élaborer le projet.</p>
<b>Opérateur</b>	CEMEA-EP
<b>Formateur/accompagnateur</b>	Formateurs de l'équipe petite enfance des CEMEA
<b>Public cible</b>	Toute personne désignée tuteur dans sa structure et souhaitant réfléchir à sa pratique
<b>Durée de l'accompagnement</b>	24h réparties en séances de deux heures
<b>Localisation</b>	Fédération Wallonie - Bruxelles

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les travailleurs de différentes équipes qui pratiquent le tutorat dans leurs organisations</li> <li>- Nommer les problèmes ou les difficultés de manière concrète</li> <li>- Co-construire les pistes de réponses aux problèmes et difficultés soulevés</li> <li>- Soutenir les travailleurs dans leur travail avec leurs collègues dans les équipes</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description. Témoigner de son expérience, c'est décrire ce que l'on a fait et non pas parler à propos de ce que l'on a fait</li> <li>- Impressions. Le partage des différents points de vue suite à l'exposé de la situation. Ce qui est frappant, interpellant, questionnant</li> <li>- Analyse. Comprendre ce qui se joue dans la situation travaillée</li> <li>- Interpellations / construction collective. Que retenir de l'analyse de cette situation ? Mise en perspective</li> </ul>
<b>Méthode</b>	La supervision et l'intervision
<b>Opérateur</b>	CERSO - Mons Cardijn
<b>Formateur/accompagnateur</b>	<p>Marc CHAMBEAU</p> <p>Enseignant à l'Institut Cardijn (Helha) et formateur au centre de formation permanente. Diplômé Assistant social et Master en politique économique et sociale (Fopes). Expériences professionnelles de terrain, mais aussi d'accompagnement (supervisions, formations, recherches-actions) dans des domaines très divers du travail social et du travail socioculturel. Auteur de nombreux écrits en lien avec ces thématiques.</p>
<b>Public cible</b>	Tout travailleur des secteurs d'accueil de l'enfance (0-12 ans) qui exerce un tutorat
<b>Durée de l'accompagnement</b>	6 séances d'intervision, soit 6X3h = 18h
<b>Localisation</b>	Louvain-la-Neuve - Namur - Liège - Mons - Montignies sur sambre

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le processus réflexif du tuteur et le rendre plus autonome vis-à-vis des difficultés qu'il rencontre au quotidien dans l'exercice de sa fonction</li> <li>- Consolider les compétences du tuteur dans l'exercice de sa fonction</li> <li>- Améliorer la qualité d'accueil des stagiaires dans les lieux de stage "Petite Enfance" grâce au développement d'un partenariat entre l'école et le milieu d'accueil.</li> <li>- Développer sa capacité de communication aux collègues, au stagiaire, aux membres de l'école.</li> <li>- Dans la mise en place d'un tutorat, mieux prendre en compte les différentes personnes qui gravitent autour de l'enfant et garder l'enfant, ses besoins, le respect de ses rythmes au centre de sa préoccupation.</li> <li>- S'appuyer sur différents outils pédagogiques facilitant le travail de tutorat (outils de l'Ulg et du CERSO ainsi que d'autres outils amenés par les participants et les formateurs, le cas échéant)</li> </ul>
------------------	--

<b>Programme</b>	<p>L'intervision est un espace-temps, cadré par un tiers, proposé à des professionnels afin de prendre du recul sur leur pratique quotidienne. Il est donc difficile d'élaborer un programme détaillé avant de rencontrer les participants et de les entendre à propos des situations qu'ils vivent et des difficultés qu'ils rencontrent. La première séance sera consacrée aux présentations (organisme de formation, interveneur, participants, leurs questions et attentes) et à la détermination d'un cadre de travail contenant (méthodologie de travail, règles de vie en groupe).</p> <p>Les séances suivantes se focaliseront sur l'échange autour de ressentis et à l'analyse de situations particulières, en lien avec la fonction de tuteur.</p>
------------------	--

<b>Méthode</b>	<p>Notre méthodologie de travail se base sur les représentations mentales et le vécu individuel de chaque participant. Nous sollicitons les échanges oraux, tant concernant le partage d'affects, de questionnements, de doutes que la transmission de pratiques judicieuses ou d'idées remarquables. Les formateurs stimulent le dialogue à propos d'outils développés par l'Ulg et le CERSO ou amenés par les participants et par les formateurs. Grâce à une méthode d'analyse par étape, les formateurs soutiennent l'analyse d'une situation amenée par un participant et qui puisse être utile à la pratique des autres. Quelle que soit la technique ou l'outil utilisé, la remise en question des professionnels est constamment encouragée grâce au "pas de côté" que nous invitons les participants à faire.</p>
----------------	--

<b>Opérateur</b>	FRAJE
------------------	-------

<b>Formateur/accompagnateur</b>	Isabelle CHAVEPEYER Psychologue et formatrice au FRAJE
---------------------------------	---

<b>Public cible</b>	Tuteur-formation : accompagnant de stagiaires en formation dans les milieux d'accueil "Petite Enfance"
---------------------	--

<b>Durée de l'accompagnement</b>	8 séances de 3 heures Dates programmées à l'initiative du Fonds : 24/03, 05/05, 25/09, 16/10, 20/11, 11/12 2015 + 2 dates à déterminer en 2016
----------------------------------	--

<b>Localisation</b>	Rue du Meiboom 14, 1000 Bruxelles
---------------------	-----------------------------------

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges sur les pratiques et méthodes</li> <li>- Comment prendre du recul et se mettre à distance face aux difficultés rencontrées</li> <li>- Comment se mettre en projet par rapport à ces difficultés</li> </ul>
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges sur les attentes des participants</li> <li>- Présentation powerpoint active des outils (Ulg, CERSO)</li> <li>- Débats : quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du tutorat ? Quelles sont les pistes d'actions à envisager ?</li> <li>- Mise en situation, jeux de rôle adaptés aux questionnements soulevés lors des débats et mise en commun de solutions, idées, outils à exploiter</li> <li>- Positionnement professionnel de chaque participant : chaque personne aura l'occasion de s'auto-évaluer sur ses atouts et limites dans sa pratique professionnelle en tant que tuteur</li> <li>- Mise en projet de chaque participant (ce que je vais mettre en place maintenant – dans 6 mois – dans 1 an)</li> <li>- Synthèse, conclusion et évaluation de l'intervention</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la demande avant la première journée</li> <li>- Présentation active des différents outils</li> <li>- Débats, échanges</li> <li>- Mise en situation, analyse de cas, jeux de rôle</li> <li>- Valorisation des pratiques et ressources des participants</li> <li>- Documents réflexifs</li> </ul>
<b>Opérateur</b>	ISBW
<b>Formateur/accompagnateur</b>	Nancy WOJDA Formatrice depuis plusieurs années pour l'ISBW, enseignante et tuteur de stage dans le cadre de la formation « Auxiliaire de l'enfance » à l'IPFC à Nivelles et ceci pour les stages en milieux d'accueil collectifs, écoles maternelles, accueillantes d'enfants...
<b>Public cible</b>	Tuteurs de différents milieux d'accueil
<b>Durée de l'accompagnement</b>	En fonction de l'analyse de la demande : 1 à 2 jours
<b>Localisation</b>	Bruxelles - Brabant wallon - Namur - Hainaut

<b>Objectifs</b>	Permettre aux tuteurs <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'échanger sur les difficultés liées à leur fonction</li> <li>- d'analyser les interactions qui se produisent, dans le cadre du tutorat, avec les bénéficiaires, avec les professionnels de l'équipe, avec les autres institutions du secteur afin d'élucider les situations vécues comme problématiques</li> <li>- développer les ressources en permettant d'échanger les outils et «inventions» de chacun</li> </ul>
<b>Méthode</b>	Le groupe est au centre du travail. Les participants s'aident mutuellement, progressivement, dans l'analyse de leurs préoccupations et projets. Il s'agit donc d'une méthodologie à point de départ inductif (situations apportées par les participants), qui se complète d'une méthodologie de co-construction et de partage des savoirs.
<b>Opérateur</b>	Synergie
<b>Formateur/accompagnateur</b>	Sophie DETOURNAY - Marie-Claude LACROIX Formatrices et superviseuses à Synergie asbl
<b>Public cible</b>	Tout travailleur du secteur de l'enfance exerçant un tutorat
<b>Durée de l'accompagnement</b>	9 séances de 2h30 <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 séance introductive 2h30</li> <li>- 7 séances de 2h30</li> <li>- 1 séance de clôture et évaluation 2h30</li> </ul>
<b>Localisation</b>	Bruxelles - Brabant wallon - Namur - Liège

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser la fonction de tutorat dans le secteur des Milieux d'accueil de l'enfance</li> <li>- Permettre à des tuteurs de pouvoir confronter leurs pratiques au travers d'un partage d'expériences et ainsi contribuer à la professionnalisation de cette fonction</li> <li>- Faire évoluer les boîtes à outils (BAO) proposées, les enrichir, les compléter, faire valider les apports venant des autres activités suscités par le Fonds autour des BAO (formation, accompagnement...)</li> </ul>
<b>Programme</b>	<p>Sur cinq séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation et amélioration des fiches existantes : amendements, nouveaux exemples tirés de l'expérience, etc.</li> <li>- Proposition de nouveaux contenus et donc rédaction de nouvelles fiches, ceci afin de compléter la première version de la BAO</li> </ul>
<b>Méthode</b>	Comme ce sont les tuteurs qui ont l'expérience et qui sont capables d'assurer la production de nouveaux contenus pour la boîte à outils, l'animateur du CERSO est là en tant que facilitateur du partage d'expérience et régulateur de la production de nouveaux contenus.
<b>Opérateur</b>	CERSO - Mons
<b>Formateur/accompagnateur</b>	Catherine Fiasse
<b>Public cible</b>	Tout travailleur des secteurs d'accueil de l'enfance (0-12 ans) qui exerce un tutorat et qui souhaite réfléchir avec d'autres à son expérience de tutorat
<b>Durée de l'accompagnement</b>	5 séances d'une matinée (3h) soit 15h. Dates programmées à l'initiative du Fonds : 23/01, 20/03, 24/04, 22/05, 19/06
<b>Localisation</b>	Square Saintelette 13-15, 1000 Bruxelles

# Partie 3 : Des outils : le classeur « Le tutorat dans tous ses états »



## Les outils du classeur « Le tutorat dans tous ses états »

Trois outils sont mis à votre disposition par type de tutorat et seront abordés lors de l'accompagnement au tutorat.

Ces outils sont téléchargeables sur le site de l'APEF ou sur <http://bit.ly/projetsjeunes>

Outils	Type de tutorat	Profil de jeunes	Partenaire
Carnet de bord	Tutorat de formation	Stagiaire en formation <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ en enseignement de plein exercice en puériculture (5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année)</li> <li>▶ soit en enseignement de promotion sociale dans les filières auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur</li> </ul>	ULg
Boîte à outils tutorat d'insertion	Tutorat d'insertion	Jeune en alternance : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ emplois-jeunes</li> <li>▶ projet insertion en collaboration avec un organisme d'insertion socio-professionnelle</li> <li>▶ projet CEFA filière cuisinier de collectivité</li> </ul>	CERSO
Boîte à outils tutorat d'intégration	Tutorat d'intégration	Jeune demandeur d'emploi engagé depuis moins d'un an <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Demandeur d'emploi de longue durée<sup>2</sup></li> <li>▶ Chômeur indemnisé</li> <li>▶ Ayant droit à l'intégration sociale ou une aide sociale</li> <li>▶ Réintégrant le marché du travail après une interruption d'au moins une année</li> <li>▶ D'origine étrangère (hors Union européenne)</li> <li>▶ Jeune avec une aptitude au travail réduite</li> </ul>	CERSO

# Annexes : Liste des partenaires « Projets Jeunes »

---

Annexe 1 : Liste des écoles de plein exercice pour la filière « puériculture »

Annexe 2 : Liste des écoles de promotion sociale pour les filières « auxiliaire de l'enfance », « animateur »  
et « éducateur »

Annexe 3 : Liste des organismes d'insertion socio-professionnelle

Annexe 4 : Liste des CEFA organisant les filières « auxiliaire administratif et d'accueil » et « cuisinier de  
collectivité »

## Annexe 1 : Les écoles de plein exercice pour la filière puériculture

Projet « Soutien au tutorat – encadrement des stages »

Nom	Adresse	CP	Ville
INSTITUT DE MOT-COUVREUR	PI Nouveau Marché Grains, 24	1000	BRUXELLES
COLLEGE LA FRATERNITE	Rue de Molenbeek 173	1020	BRUXELLES
INSTITUT REINE FABIOLA ENS. PROFESSIONNEL	Rue de Haerne 220	1040	ETTERBEEK
CENTRE SCOLAIRE "MA CAMPAGNE"	Rue Africaine 3	1050	IXELLES
INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD	Rue Georges Moreau 107	1070	BRUXELLES
INSTITUT MARIE IMMACULEE - MONTJOIE (I.M.M.I.)	Rue des Résédas 51	1070	BRUXELLES
CENTRE SCOLAIRE DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	Chaussée de Haecht 68	1210	BRUXELLES
LYCEE GUY CUDELL	Rue de Liedekerke 66	1210	BRUXELLES
INSTITUT DE LA PROVIDENCE 2E ET 3E DEGRES	Rue de Nivelles 52	1300	WAVRE
ATHENEES ROYAL JODOIGNE	Chaussée de Hannut, 61	1370	JODOIGNE
INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue Saint-Jean, 2	1400	NIVELLES
COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	Rue de Mons 74	1480	TUBIZE
INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL	Parc de Wisterzée	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
INSTITUT SAINT-SEPULCRE	Rue du Général Bertrand 14	4000	LIEGE
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL "JEAN BOETS"	Rue Hullos 52	4000	LIEGE
INSTITUT SAINTE-THERESE D'AVILA	Rue Soeur Lutgardis 5	4032	CHENEE
INSTITUT DON BOSCO	Rue des Cotillages 2	4500	HUY
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY	Avenue Delchambre 6	4500	HUY
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE VERVIERS	Rue Peltzer de Clermont, 104	4800	VERVIERS
INSTITUT SAINT-ROCH 2E ET 3E DEGRES	Marché 2	4910	THEUX
INSTITUT NOTRE-DAME	Rue Julie Billiard 19	5000	NAMUR
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE FELICIEEN ROPS	Rue du Quatrième Génie 2	5000	NAMUR
COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE	Rue du Collège 27	5060	TAMINES
INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue François Jassogne 2 A	5300	SEILLES
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	Domaine d' Herbuchenne	5500	DINANT
ATHENEES ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	Rue Jacquet 102	5580	ROCHEFORT

Nom	Adresse	CP	Ville
INSTITUT SAINTE-MARIE	Rue Noiret 6	5660	PESCHE
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE DE COUILLET-MARCINELLE	Route de Philippeville 304	6010	COUILLET
INSTITUT SAINTE-ANNE	Rue Circulaire 5	6041	GOSSELIES
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL LA SAMARITAINE	Rue Samaritaine 14	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
INSTITUT SAINTE-MARIE	Place d'Arenberg 20	6200	CHATELINEAU
COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	Avenue Astrid 13	6280	GERPINNES
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DAVID LACHMAN	Rue Pauline Hubert 40	6470	RANCE
INSTITUT NOTRE-DAME - 2E ET 3E DEGRES	Rue Joseph Netzer 21	6700	ARLON
ATHENEE ROYAL ATHUS	Rue Neuve 32	6791	ATHUS
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CENTRE ARDENNE	Avenue Herbofin 39	6800	LIBRAMONT
ATHENEE ROYAL GERMAIN ET GILBERT GILSON	Rue de l'Institut 47	6810	IZEL
ATHENEE ROYAL DE LA ROCHE-EN-ARDENNE	Rue des Evêts 4	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL PROVINCIAL	Bld Président Kennedy, 2A	7000	MONS
INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL	Rue de Mons 80	7090	BRAINE-LE-COMTE
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON HUREZ	Rue de Bonne Espérance 1	7100	LA LOUVIERE
INSTITUT TECHNIQUE SAINT-JOSEPH D2-D3	Rue Gustave Boël 23	7100	LA LOUVIERE
COLLEGE NOTRE-DAME DE BON SECOURS	Rue de Merbes 25	7130	BINCHE
INSTITUT SAINT-JOSEPH	Avenue de l'Enseignement, 10	7330	SAINT-GHISLAIN
ATHENEE ROYAL DE QUIEVRAIN	Rue Debast 26	7380	QUIEVRAIN
CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO	Rue Grande 21	7380	QUIEVRAIN
CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE-UNION	Chaussée de Lille 12	7500	TOURNAI
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROVINCIAL PARAMEDICAL	Rue de la Lys 1	7500	TOURNAI
INSTITUT SAINT-CHARLES	Rue Pont à la Faulx 66	7600	PERUWELZ
INSTITUT SAINT-CHARLES	Place de la Résistance 10	7711	DOTTIGNIES
ATHENEE ROYAL FERNAND JACQUEMIN	Chaussée de Warneton 26	7780	COMINES-WARNETON
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE RENEE JOFFROY	Chaussée de Valenciennes, 48	7801	IRCHONWELZ
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE PARAMEDICAL	Avenue Gustave Royers 39	9600	RENAIX

## Annexe 2 : Liste des écoles de promotion sociale pour les filières auxiliaire de l'enfance, animateur et éducateur

Projet « Soutien au tutorat – encadrement des stages »

Nom	Adresse	CP	Ville	Animateur	Aux. Enfance	Educateur
CENTRE DE FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE-C.F.C.S. DE BRUXELLES	28, Boulevard de l'Abattoir	1000	Bruxelles		+	
INST. F. COCQ - COURS DE PROMOTION SOCIALE D'IXELLES	54, Rue du Président	1050	Ixelles		+	
INSTITUT JEAN-PIERRE LALLEMAND	2, Rue du Couvent	1050	Bruxelles			+
COURS DE PROMOTION SOCIALE DE SAINT-GILLES	73, Rue Croix de Pierre	1060	Saint-Gilles	+		
INSTITUT MACHTENS:ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE MOLENBEEK-SAINT-JEAN	25, Rue Tazieaux	1080	Molenbeek-St-Jean		+	
CF UCCLE, ANDERLECHT, BRUXELLES	95, Rue Gatti de Gamond	1180	Uccle	+	+	+
ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DES FEMMES PREVOYANTES	100, Rue du Duc	1150	Woluwé-Saint-Pierre		+	
CF WOLUWE-ST-PIERRE	73, Avenue Orban	1150	Woluwé-Saint-Pierre		+	
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE FORMATION CONTINUEE DE NIVELLES	1, Rue Demulder	1400	Nivelles		+	
ECOLE PLURI-ELLES	71/011, Rue de Souvret	4000	Liège		+	
ECOLE DE LA FEMME PREVOYANTE DE LIEGE - ECOLE SERAING	20, Rue Darchis	4000	Liège		+	
ECOLE DE LA FEMME PREVOYANTE DE LIEGE - ECOLE LIEGE	22, Quai du Longdoz	4020	Liège	+	+	
COURS POUR EDUCATEURS EN FONCTION	25, Rue des Fortifications	4030	Grivegnée			+
ECOLE DE PROMOTION SOCIALE D'ANGLEUR	2, Rue de la Vausale	4031	Angleur		+	
INST PROV ENS SEC COMMERCIAL DE PROMOTION SOCIALE	43, Quai des Carmes	4101	Jemeppe-Sur-Meuse		+	
ECOLE F.P.S. DE WAREMME	1A, Avenue de la Résistance	4300	Waremme		+	
CF ANS	37, Rue Georges Truffaut	4432	Alleur		+	
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	4, Quai de Compiègne	4500	Huy		+	+
CF BLEGNY	7, Espace Simone Veil	4670	Blegny		+	
ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DES F.P.S. DE VERVIERS	25, Pont Saint-Laurent	4800	Verviers		+	
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DON BOSCO	57, Rue des Alliés	4800	Verviers		+	
IPEPS ORIENTATION TECHNOLOGIQUE	69, Rue aux Laines	4800	Verviers		+	+
CF VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER	87, avenue Jardin Ecole	4820	Dison	+		
INSTITUT LIBRE DE FORMATION PERMANENTE	12, Rue des Carmes	5000	Namur		+	
INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	Campus provincial, 188-190, Rue Henri Blès	5000	Namur		+	+
ECOLE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET DE SAUVETAGE	27, Rue du Collège	5060	Tamines		+	

Nom	Adresse	CP	Ville	Animateur	Aux. Enfance	Educateur
ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA VILLE D'ANDENNE	1, Rue Adeline Henin	5300	Andenne		+	
COURS PROFESSIONNELS POUR ADULTES	167, Boulevard Joseph Tirou	6000	Charleroi		+	
ECOLE INDUSTRIELLE DE MARCINELLE-MONCEAU	66, Rue du Chemin Vert	6001	Marcinelle		+	
COURS TECHNIQUES SEC ET PROF DE JUMET	23a, Rue J. -B. Ledoux	6040	Jumet (Charleroi)		+	
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ADULTES	10, Rue de Courcelles	6044	Roux			+
COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS DE GILLY	9, Place Jules Destrée	6060	Gilly (Charleroi)		+	
ECOLE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE	51, Rue de l'Enseignement	6140	Fontaine-L'évêque		+	
COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE CHIMAY	1, rue de l'Athénée	6460	Chimay		+	
ECOLE D'ARTS ET METIERS	47, Rue Sainte-Thérèse	6560	Erquelines		+	+
CF VIELSALM, STAVELLOT	1, Rue des Chasseurs Ardennais	6690	Vielsalm		+	
ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	2, Rue Godefroid Kurth	6700	Arlon			+
CF ARLON, MUSSON	2, Chemin de Weyler	6700	Arlon		+	
INSTITUT LIBRE LUXEMBOURGEOIS D'ENS. DE PROMOTION SOCIALE	112, Rue d'Arlon	6760	Virton		+	
CF LIBRAMONT, BERTRIX	39, Avenue Herbofin	6800	Libramont-Chevigny		+	+
CF MARCHE-EN-FAMENNE	71, Avenue de la Toison d'Or	6900	Marche-En-Famenne		+	
ECOLE DE PROMOTION SOCIALE VIE FEMININE	10, Rue Marguerite Bervoets	7000	Mons		+	
ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE DE LA VILLE DE MONS	10, Avenue du Tir	7000	Mons		+	
PROM SOC secondaire Mons-Borinage	1, Avenue Gouv. E. Cornez	7000	Mons		+	+
CF MONS(JEMAPPES)	643, Avenue Roi Albert	7012	Jemappes		+	
CF FRAMERIES	2, Rue du Onze Novembre	7080	Frameries			+
ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	87, Rue de Mons	7090	Braine-Le-Comte		+	
INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE	1, Rue Paul Pasteur	7100	La Louvière		+	
FORMAT 21 - CENTRE DE FORM. CONT. GUSTAVE PITON	1, Rue J. -B. Berger	7100	La Louvière	+	+	+
CF MORLANWEZ-MARIEMONT	46, Rue Raoul Warocqué	7140	Morlanwelz		+	+
CF DOOR	84, Rue de Boussu	7370	Door	+	+	
CF PERUWELZ	40, Boulevard Léopold III	7600	Peruwelz		+	+
CF MOUSCRON, COMINES	1/155, Place de la Justice	7700	Mouscron		+	+
INSTITUT ST HENRI-ECOLE TECHNIQUE COMMERCIALE	21, Rue de Commerce	7780	Comines		+	
CF ATH,FLOBECQ	5, Rue Carton	7800	Ath			+
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE D'ENGHEN (EPSE)	50, Rue du Village	7850	Enghien		+	
INSTITUT PROVINCIAL ENS.PROMOTION SOCIALE HAINAUT OCCID.	49, Rue Paul Pasteur	7900	Leuze-En-Hainaut		+	

### Annexe 3 : Liste des organismes d'insertion socio-professionnelle

Projet « Insertion des jeunes dans les métiers de l'enfance »

Nom de l'OISP	Adresse	Mail	Téléphone	Personne de contact	Site internet
Mission Locale d'ixelles asbl	Place du Champs Mars, 4 1050 Bruxelles	<a href="mailto:b.nyssen@missionlocalexl.be">b.nyssen@missionlocalexl.be</a>	02/515.77.40	Barbara Nyssen	<a href="http://www.missionlocalexl.be/">http://www.missionlocalexl.be/</a>
Centre Européen du Travail asbl	Rue des Tanneries, 1 5000 Namur	<a href="mailto:marie.hermans@lilon.be">marie.hermans@lilon.be</a>	081/830.519	Marie Hermans	<a href="http://www.lilon.be/">http://www.lilon.be/</a>
Chantier asbl	Rue de la Vieille Place, 51 6001 Charleroi	<a href="mailto:administrateur@eftchantier.be">administrateur@eftchantier.be</a>	071/56.04.31	Pierre Moreau	<a href="http://www.eftchantier.be/">http://www.eftchantier.be/</a>
Braseap asbl	Rue Albert Ier, 269 6560 Erquelinnes	<a href="mailto:berangere.lecomte@acis-group.org">berangere.lecomte@acis-group.org</a>	071/55.65.06	Bérangère Lecomte	<a href="http://www.braseap.be/">http://www.braseap.be/</a>

**Annexe 4 : Liste des Centre de Formation en Alternance (CEFA) organisant les filières  
Auxiliaire administratif et d'accueil et Cuisinier de collectivité<sup>3</sup>**  
*Projet « Engager un jeune en alternance »*

Nom	Adresse	CP	Localité	Aux. admin. et accueil	Cuisinier collectivité
CEFA Ville de Bruxelles	Boulevard de l'Abattoir, 50	1000	Bruxelles	+	+
CEFA d'Ixelles-Schaerbeek	Rue de l'Olivier, 82	1030	Schaerbeek	+	
CEFA d'Anderlecht	Rue Brogniez, 170	1070	Anderlecht	+	
CEFA du Collège technique Saint Jean	Rue Belotte, 7	1490	Court-Saint-Etienne	+	
CEFA Ville de Liège	Rue des Beaux-Arts, 4	4000	Charleroi		+
CEFA Seraing	Rue Colard Trouillet, 48	4110	Seraing		+
CEFA Visé-Glons	Rue St Laurent, 45	4690	Glons		+
CEFA La Garenne	Rue de Lodelinsart, 200	6000	Charleroi		+
CEFA – Institut Sainte Anne	Rue Circulaire, 5	6041	Gosselies		+
CEFA de Charleroi-Institut Sainte Marie	Rue de l'enseignement, 1	6140	Fontaine- L'Evêque	+	+
CEFA Nord-Luxembourg	Avenue de la Gare, 12	6600	Bastogne		+
CEFA Libramont	Rue du Pressoir, 8	6800	Libramont	+	
CEFA-Mons-Houdeng	Boulevard Président Kennedy 10	7000	Mons	+	
CEFA Provincial du Centre	Rue Hector Denis, 2	7100	La Louvière	+	
CEFA – Manage	Rue Deschamps, 10	7170	Manage	+	
CEFA de l'Institut technique de la Communauté française	Place de la Justice, 1	7700	Mouscron		+
CEFA CF Ath	Avenue Vauban, 6	7800	Ath	+	

<sup>3</sup> Informations récoltées sur les sites Internet des institutions et sur le site [enseignement.be](http://enseignement.be), décembre 2014. Sous réserve de modifications.

# Notes

---



L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs qui gèrent les «Fonds de sécurité d'existence» du secteur non marchand francophone et germanophone.

Différents types de Fonds :

- ▶ Fonds sociaux Maribel : visent à créer des emplois supplémentaires, afin de diminuer la pénibilité du travail et d'améliorer la qualité des services
- ▶ Fonds sociaux de formation : visent à développer des initiatives de formation en faveur des 'groupes à risque'
- ▶ Fonds d'aménagement de fin de carrière : Plan Tandem, Prépensions.

L'APEF a été créée pour coordonner et amplifier les actions de ces Fonds. Elle assure également, par le regroupement des moyens humains et techniques, la promotion et le développement des actions mises en place par ces Fonds.

#### Contact

##### **APEF asbl – Projets Jeunes**

Square Sainctelette 13-15 – 1000 Bruxelles

[Projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:Projets.jeunes@apefasbl.org)

02/229.32.52

Editeur responsable : André Jadoul





APEF asbl  
Square Saintelette 13-15  
1000 Bruxelles  
02/227.22.59  
[projets.jeunes@apefasbl.org](mailto:projets.jeunes@apefasbl.org)  
[bit.ly/projetsjeunes](http://bit.ly/projetsjeunes)

Avec le soutien du gouvernement fédéral dans le cadre de  
l'appel à projets sectoriels supplémentaires en faveur des  
jeunes appartenant aux groupes à risque